

EXONÉRATION DE MATÉRIELS SPORTIFS

- 1) Dossiers d'exonération de matériels sportifs au profit des fédérations et groupements sportifs (Réf l'arrêté interministériel n°16469/MJS/BEP/SIL du 10 décembre 1987 portant application de la loi n° 84-59 du 23 mai 1983 portant Charte du Sport et définissant le régime fiscal du matériel).

Dossier à fournir à cet égard :

- ✓ la demande d'exonération formulée par la structure (Fédération – CNG – CNP -CN) ;
 - ✓ la déclaration sur l'honneur du président ;
 - ✓ le titre d'exonération ;
 - ✓ l'attestation de don ou certificat de don
 - ✓ Facture pro-forma
- 2) Appui institutionnelle pour création d'associations sportives
 - 3) Conseil, accompagnement et encadrement des associations sportives